



Lycée professionnel Les Jacobins - Beauvais

Aujourd'hui Demain

2020-2021

Transports

La Région a décidé d'accorder la **gratuité des transports scolaires** aux enfants à partir de la rentrée 2020-2021.

Pour votre complète information, le nouveau règlement régional relatif aux transports scolaires est consultable dans son intégralité sur oise-mobilite.fr (ou directement en cliquant [ICI](#)).

Comme chaque année scolaire, pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires à la rentrée prochaine, tous les élèves de l'Oise empruntant un service de transport scolaire organisé et financé par la Région Hauts-de-France doivent formuler une demande d'inscription au transport scolaire (collégiens, lycéens et primaires).

Pour procéder à l'inscription obligatoire annuelle de leur enfant, les représentants légaux ont deux possibilités à partir du 4 juin 2020 :

- 1) privilégier l'inscription en ligne [ICI](#) sur le site sécurisé oise-mobilite.fr en accédant à la rubrique « Scolaires » (simple, en quelques minutes et avec possibilité d'éditer un titre de transport provisoire valable 15 jours après la rentrée)
- 2) Compléter le formulaire d'inscription au format papier téléchargeable [ICI](#) sur le site oise-mobilite.fr et l'envoyer au délégataire de transport ATRIOM ou KRDSO selon le secteur géographique de l'école fréquentée. Si besoin, je vous remercie de tenir à disposition ce document pour les élèves de votre établissement ne disposant pas d'internet.

Pour une complète information, en cas de perte ou de vol d'un Pass Oise Mobilité, il est également possible de demander en ligne un duplicata.

Une fois ces démarches effectuées, comme les années précédentes, les représentants légaux recevront une confirmation concernant l'inscription de leur enfant et de sa prise en charge. Pour être certain d'être en règle et de voyager en toute tranquillité dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire **avant le 10 juillet 2020**. Les élèves inscrits aux transports scolaires pour l'année 2019-2020 ont directement été informés de la procédure.

Je vous rappelle que pour être informé gratuitement par mail et/ou SMS et en temps réel des perturbations transport dans l'Oise, les élèves et représentants légaux peuvent s'inscrire sur le site www.oise-mobilite.fr (rubrique « mon espace »).

Tout au long de l'année, l'agence Oise Mobilité est également à disposition des usagers au 0 970 150 150 pour les renseigner sur les horaires de transports en communs et centraliser les éventuels dysfonctionnements.